



République Française
Département Sarthe .
Commune de Lombron

Compte rendu de séance

Séance du 21 Janvier 2020

L' an 2020 et le 21 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Lombron sous la présidence du Maire, Alain GREMILLON.

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. LEFEUVRE Thierry, M. BERNES Serge, Mme TREMIER Josette, M. BEAULIEU Guy, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, Mme BRABANT Angélique, M. PISSOT Francis, M. MENAGER Michel, M. DELANGLE Dominique, Mme DE JESUS MARQUES Virginie, Mme BOULAY Amélie, M. GODEFROY Vincent

Absents ayant donné procuration : M. ROUSSELOT Pierre à M. BEAULIEU Guy, M. HEUZARD Thibaut à M. BEAULIEU Guy - Absente excusée: Mme BARBIER Catherine - Absentes : Mme BOUTTIER Mélanie, Mme GASNIER Lara

Nombre de conseillers municipaux : 19

Présents : 14

Date de la convocation : 15/01/2020

Date d'affichage : 15/01/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 27/01/2020

A été nommé secrétaire : M. MENAGER Michel

Les compte rendus des séances du 3 décembre et du 17 décembre 2020 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

SOMMAIRE

20200101 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020
20200102 - AUTORISATIONS DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020
20200103 - BUDGET LOTISSEMENT 2019 DM 1
20200104 - DETR 2020
20200105 - MISE EN CONFORMITE SYSTEME ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS
20200106 - FOURRIERE ANIMALE - CONVENTION AVEC LA VILLE DU MANS
202001DELEG15 - DELEGATION 15 DROIT DE PREMPTION

20200101 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020

Le Conseil Municipal est amené à statuer sur le rapport de la Commission des Finances qui a examiné les demandes de subventions pour l'année 2020.

Concernant la demande de subvention de la coopérative scolaire, la commission des Finances propose un montant de 2000€ qui tient compte d'une part de la baisse des effectifs depuis plusieurs années à l'Ecole Pierre de Ronsard et ,d'autre part, de la demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un voyage scolaire en Normandie au cours de l'année 2020, ce qui représente néanmoins une augmentation de la subvention par élève.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations tel qu'indiqué dans le tableau annexé soit un total de 12 990 € pour l'année 2020

PRECISE que l'attribution de ces subventions a été votée à l'unanimité sauf pour la Coopérative scolaire (10 voix pour 4 abstentions)

SUBVENTIONS 2020			12 990 €
-------------------------	--	--	-----------------

<u>Associations lombronaises</u>			9 150 €
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Total
Anciens combattants	100 €		100 €
Comité des Fêtes	3 000 €		3 000 €
Courir à Lombron	300 €		300 €
Familles Rurales	270 €		270 €
GDON Lombron	100 €		100 €
Génération Mouvement Club Lombron	140 €		140 €
Judo Club Lombron	140 €		140 €
Lombron Rando	140 €		140 €
Lombron Sports Loisirs	3 000 €		3 000 €
Patatapouf	480 €		480 €
Pétanque Lombronaise	140 €		140 €
Tennis Club Lombron	700 €		700 €
Tennis de Table MJCL Brières	500 €		500 €
Vivre à Lombron	140 €		140 €

<u>Associations Hors Commune</u>			300 €
Le Mans Sarth'vélo	200 €		
Tennis Club de Connerré	100 €		

<u>Ecole Pierre de Ronsard</u>			2 000 €
OCCE Coopérative Scolaire	2 000 €		
RASED Bonnétable			

<u>Social</u>			
Resto du Cœur			

<u>Agriculture</u>			295 €
Comice Agricole Cantonal	295 €		

<u>Autres participations – Conventions – Adhésions diverses</u>			1 245 €
ADEN CRI 72	970 €		
Villes et Villages Fleuris	200 €		
YAD VASHEM	75 €		

20200102 - AUTORISATIONS DE MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Conformément à l'article 1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts inscrits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement route de Beillé (16 842.84 €) et le droit d'utilisation des logiciels de la Mairie (4 924.80 €) devront être mandatés avant le vote du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses suivantes si les factures correspondantes arrivaient avant le vote du budget 2020:

- BUDGET GENERAL

c/ 2051 SEGILOG 4 924.80 €

-BUDGET ASSAINISSEMENT

c/21532 PIGEON 16 842.84 €

A l'unanimité

20200103 - BUDGET LOTISSEMENT 2019 DM 1

Afin de régulariser les écritures de stock de fin d'année du budget lotissement, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de modifier les crédits du budget lotissement comme suit

Section Investissements

Dépenses c/3555-040 + 45 889 €

Recettes c/1641 + 45 889 €

Section Fonctionnement

Dépenses c/ 66111 + 45 889 €

Recettes c/71355-042 + 45 889 €

A l'unanimité

20200104 - DETR 2020

Le projet de transformation d'un bâtiment en salle polyvalente est susceptible d'être éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) au titre de l'année 2020. Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 29 février 2020.

Monsieur le Maire explique qu'il est dans l'attente de l'avant-projet réalisé par l'architecte, document qui devrait préciser l'estimation prévisionnelle financière. Il rappelle que le projet était estimé à 775 000 € HT par CMB, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de solliciter le concours de l'Etat à hauteur de 50% du montant HT pour le projet de transformation d'un bâtiment en salle polyvalente

APPROUVE le plan prévisionnel de financement annexé

AUTORISE M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2020

ATTESTE de l'inscription du projet au budget 2020 en section d'investissement

ATTESTE de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

A l'unanimité

20200105 - MISE EN CONFORMITE SYSTEME ASSAINISSEMENT - SUBVENTIONS

Comme notifié dans le rapport de la Police de l'eau du 18 juillet 2019, la commune est dans l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité de la station d'épuration (10 300 € HT) et réaliser une étude diagnostique et un schéma directeur de son système d'assainissement (25 000 € à 40 000€).

Ces travaux sont éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE de solliciter l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une aide financière à hauteur de 80% pour chaque projet

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de subvention correspondant.

A l'unanimité

20200106 - FOURRIERE ANIMALE - CONVENTION AVEC LA VILLE DU MANS

La Mairie du Mans propose le renouvellement de la convention de fourrière animale. La cotisation annuelle reste inchangée à savoir 0.55 € par habitant.

Cette convention prévoit des frais vétérinaires dans la limite de 10 actes (17 € l'acte)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière animale avec la Ville du Mans pour l'année 2020, sans supplément de soins au-delà de 10AMV.

A l'unanimité

202001DELEG15 - DELEGATION 15 DROIT DE PREMPTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire (délégation 15) la commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente des biens suivants :

16 rue de Montfort vendu par les Consorts Papillon à Mr Lemièrre de Drancy (93)

57 rue de Torcé vendu par les consorts Leblay à Mr NOJAC et Mme LIPERT de Montfort le Gesnois

23 rue de Connerré vendu par les consorts Aubier à Mme GASSELIN du Mans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

A Lombron, le 27/01/2020

Le Maire

Alain GREMILLON

